

5b

Plan Local d'Urbanisme de

LANVALLAY

Mise à jour suite aux procédures de modification n° 3 et révision simplifiée n°4 (08.06.2012)

Lanvallay

DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL architectes urbanistes 21, bd Franklin Roosevelt CS 33105 35031 Rennes Cedex Tél : 02 99 22 78 00 Fax : 02 99 22 78 01		atelier ANL	Arrêté le : 25 / 02 / 05	
			Approuvé le : 16 / 09 / 05	
EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date		
Date : 08.06.2012	REVISION SIMPLIFIEE : INTEGRATION DES ZONES HUMIDES	24/11/2006		
	REVISION SIMPLIFIEE : MODIFICATION DES TRACES NH	21/12/2007		
	REVISION SIMPLIFIEE ET MODIFICATION	31/05/2011		
Echelle : 1/2 500°				

Légende :

- Limites du zonage
- Espace boisé classé
- Espace boisé à préserver
- Haie à préserver (article L 123.1.7)
- Emplacement réservé
- Largeur
- Numéro
- Marges inconstructibles (75 m de l'axe) par rapport aux axes à grande circulation
- Bande exposée au bruit (100 m. de l'axe) : prescription d'isolement phonique
- Bâti patrimonial repéré en zone agricole (cf. annexe 7c)
- Sites archéologiques
- Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zones humides
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de 100 mètres (titre indicatif)

Zones urbaines :

- Zone UA : zone urbaine centrale d'urbanisation dense
- Zone UB : zone urbaine correspondante aux fauxbourgs et hameaux anciens.
- Zone UC : zone urbaine à caractère pavillonnaire
- Zone UH : zone urbaine localisée dans l'espace rural (faible densité)
- Zone UE : zone urbaine réservée aux équipements publics ou collectifs.
- Zone UY : zone d'activité à caractère artisanal ou commercial.

Zones d'urbanisation future :

- Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme
- Zone 2AU : zone d'urbanisation future à long terme

Zones de protection :

- Zone A : zone de protection de l'activité agricole
- Zone NH : secteur bâti isolé (évolution de l'existant)
- Zone N : zone de protection des espaces naturels et des paysages

